



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Régime indemnitaire de certains professeurs des écoles

Question écrite n° 7726

Texte de la question

M. Jacques Cattin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le régime indemnitaire des professeurs des écoles de l'enseignement secondaire spécialisé. Ce régime indemnitaire a été modifié, ce qui entraîne une baisse des revenus annuels pour ces professeurs de l'ordre de 359 euros. Ils ont en effet perdu l'indemnité spéciale qu'ils touchaient jusqu'alors. Cette indemnité était pourtant une reconnaissance de leur spécificité et un élément d'attractivité pour des postes souvent difficiles à pourvoir. Il s'agit, en effet, de professeurs exerçant auprès d'élèves en sévère échec scolaire ou en situation de handicap. Le nouveau régime indemnitaire octroie à ces professeurs l'ISAE (indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves) mais leur fait perdre, donc, sur l'année, la somme de 359 euros. Aussi il lui demande de bien vouloir lui dire ce qu'il compte entreprendre afin de sauvegarder le pouvoir d'achat de cette catégorie d'enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cattin](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7726

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 avril 2018](#), page 3430

Question retirée le : 25 septembre 2018 (Retrait à l'initiative de l'auteur)